



Caisse Nationale

**Le Médecin conseil national
Adjoint au directeur général**

Date : 30 OCT. 2008

**Monsieur le Professeur Bruno HOUSSET
Président de la Fédération Française de
Pneumologie
66, boulevard Saint-Michel
75006 PARIS**

N/réf. : CABMCN-D-2008-11240

Cher collègue,

Votre courrier concernant notre point d'information mensuel sur l'asthme a retenu toute mon attention et c'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance de l'analyse que vous en avez faite.

Nos intentions sont très certainement concordantes puisque nos objectifs sont d'améliorer le contrôle de cette maladie et la qualité de vie des patients par une meilleure prise en charge de cette affection, tout en optimisant les dépenses de l'Assurance Maladie.

Vous analysez notre approche méthodologique et l'interprétation que nous faisons des données dont nous disposons et qui, vous en conviendrez, présentent un intérêt incontestable en terme d'objectivité et d'exhaustivité sur le territoire national : nous avons décrit, sur l'année 2007, les modalités de recours aux médicaments anti-asthmiques pour les bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie.

Bien entendu, nous connaissons les limites de notre étude et c'est avec la plus grande prudence que nous interprétons les données. Comme vous le soulignez, le diagnostic différentiel entre asthme et broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) peut poser problème.

L'étude porte uniquement sur la tranche d'âge des 5-44 ans dans laquelle l'asthme est la principale broncho-pneumopathie obstructive. La fréquence de la BPCO s'accroît avec l'âge et une analyse des données du PMSI portant sur les hospitalisations pour asthme précise que la proportion de séjours ayant un diagnostic associé de BPCO est d'environ 2% avant 30 ans et s'élève à 8% dans la tranche d'âge des 40-44 ans (pour dépasser les 16% après 65 ans). Au total, sur la tranche d'âge des 5-44 ans, il était donc raisonnable d'estimer à plus de 90% la part des patients traités pour asthme dans la population consommant régulièrement des médicaments anti-asthmiques mais votre position sur cette question sera d'un grand intérêt.

Par contre, à aucun moment, nous n'avons apprécié les stades de sévérité de la maladie à partir de nos bases de données puisque nous abordons effectivement le degré de sévérité dans un encart destiné à informer le lecteur et intitulé « Quelques rappels sur l'asthme ».

Nous ne sommes pas en désaccord ni sur les modalités de contrôle optimal ou acceptable de l'asthme ni sur le fait que certains patients soient insuffisamment traités.

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

50, avenue du Professeur André Lemierre - 75986 Paris Cedex 20
Tél. : 01 72 60 10 00 - Fax : 01 72 60 10 10 - www.ameli.fr

Quant aux références scientifiques sur lesquelles nous avons construit notre analyse, elles ne figuraient pas volontairement dans le dossier de presse mais j'aurai l'occasion de vous communiquer un travail plus complet à paraître et qui les intègre.

Notre intention est de sensibiliser les assurés sociaux et leur médecin traitant par nos actions pour que la prise en charge de l'asthme soit améliorée et pour éviter les hospitalisations inutiles ; bien entendu, votre concours nous sera extrêmement précieux.

Dans le même esprit positif je réponds favorablement à votre demande de rencontre et je vous propose de vous recevoir avec mon équipe, à votre convenance.

Veillez croire, Cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Hubert Allemant". The signature is written in a cursive style with a large initial 'H'.

Professeur Hubert ALLEMAND